

Information GLI (Garantie des Loyers Impayés)



Cher Client,

Vous nous confiez la gestion de votre bien immobilier et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Concernant le choix de vos locataires, nous considérons qu'une sélection attentive est fondamentale pour protéger la pérennité de vos revenus et la bonne tenue de vos biens. Malgré notre professionnalisme pour choisir les candidats à la location, nous ne pouvons toutefois pas vous garantir totalement l'absence d'incidents de paiement au cours du bail.

Malheureusement, malgré cette analyse complète à l'entrée dans les lieux, nous sommes confrontés aujourd'hui à un environnement économique et social difficile.

Comment se protéger ?

Compte tenu de cette situation, nous avons profiter de notre position d'adhérent à L'UNPI pour négocier auprès de Monsieur Denis LAPÔTRE (Generali Vigie Assurance), une protection complète de vos revenus locatifs.

Exemple de Cotisation

Garantie complète auprès d'un assureur de premier plan :

Loyers impayés (plafond 70 000€) + Dégradations immobilières (plafond 7 000 €)

**168 euros /an pour un loyer annuel de 6000 € (charges incluses)
(2,30% TTC du quittance + 0.50% de frais de gestion)**



Prime d'assurances intégralement déductible de vos revenus fonciers

CAS'IMMO

SARL au capital de 10 000 € Siège social : 12 Chemin de Berzet - 63122 CEYRAT

RCS Clermont Ferrand 489891176 APE7010Z Carte professionnelle N° 63022018000032737 délivrée par la CCI du Puy de Dôme
TVA Intracommunautaire N° FR 59 489 891 176 - GARANTIE MMA sise 14 Bd Marie Alexandre Oyon - 72030 LE MANS Cedex 9

Information GLI (Garantie des Loyers Impayés)



Compte tenu de notre obligation de conseil dans le cadre du mandat qui nous lie,

Nous vous demandons :

- Si cette garantie vous intéresse de nous retourner le coupon-réponse avec votre décision d'adhésion
- Si cette garantie ne vous intéresse pas de nous retourner le coupon-réponse avec votre décision de refus

Comment adhérer ?

Nous retourner le coupon-réponse pour être informé de la date de mise en place de la GLI

Les conditions :

- > Le locataire en place n'a pas eu d'incidents de paiement au cours des 6 mois précédents
- > Le locataire est à jour de son dernier loyer au moment de la mise en garantie
- > Le locataire en place n'a pas donné son préavis de départ

Nous nous tenons, bien entendu, à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Toujours soucieux de vous apporter les meilleurs prestations au travers d'une gestion 'sécurisée' de votre bien, nous vous prions d'agréer, Cher Client, nos salutations distinguées.

La direction

COUPON REPONSE

NOM DU PROPRIETAIRE

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

- ☐ OUI, JE SOUHAITE BENEFICIER DE LA PROTECTION DES REVENUS LOCATIFS
- ☐ NON, JE NE SOUHAITE PAS BENEFICIER DE LA PROTECTION DES REVENUS LOCATIFS

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE -->